Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile a été créé en juin 1973 à l'initiative du SIVOM des plaines et coteaux du Volvestre.

.

★ Les compétences du service

Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile peut assurer :

- l'assistance dans la réalisation des habitudes de vie.
  (aide à l'hygiène, à l'habillage, à la mobilité, aide à la prise des repas,…).
- les courses.
  (uniquement secteur Carbonne, Cazères-sur-Garonne, Montesquieu-Volvestre).
- la préparation des repas.
- la compagnie et le maintien de la vie sociale de la personne prise en charge.
- l'entretien du logement et du linge.
- les rendez-vous médicaux.
  (uniquement secteur Carbonne, Cazères-sur-Garonne, Montesquieu-Volvestre).
- la sortie d'hospitalisation.
- le soutien pour des démarches administratives simples.

Certaines prestations peuvent être assurées jusqu'à 7 jours sur 7.

★ Le personnel

Le service se compose d'une vingtaine d'Agents Sociaux qualifiés.

★ Les interventions

Après acceptation de votre dossier, le service met en place un planning d'intervention selon vos besoins.

Le service intervient sur les dix communes suivantes :

Bax, Gensac-Garonne, Goutevernisse, Lacaugne, Latrape, Lavelanet-de-Comminges, Mailholas, Rieux-Volvestre, Saint-Julien-sur-Garonne, Salles-sur-Garonne.

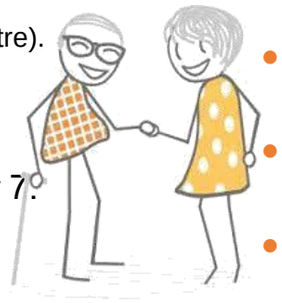

★ La facturation

Le service émet une facture mensuelle « Titre de recettes - Avis des Sommes Á Payer » à régulariser (par chèque bancaire, chèque emploi-service) auprès du Service de Gestion Comptable (Trésor Public).

En avril, nous vous transmettons une attestation annuelle qui vous permet de réduire vos impôts.

★ Les aides financières possibles

Le service vous aide à la constitution des dossiers de demande d'aide auprès des différents partenaires :

- le Conseil Départemental de la Haute-Garonne au titre de l'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA) accorde une prise en charge en fonction de votre dépendance et de vos revenus (et avoir + de 60 ans).
- la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Haute-Garonne (M.D.P.H. 31) (- de 60 ans).
- la caisse de retraite peut vous accorder une participation financière qui permet de réduire le coût de la prestation.
- la mutuelle propose des services à domicile pour une aide au retour d'hospitalisation.
- certaines assurances accompagnent les personnes dépendantes à domicile ou en maison de retraite…

Ou en non-conventionné au tarif horaire en vigueur.
(sans condition de ressource, ni d'âge).

★ Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service
(40 Chemin de Chantemesse – 31310 Rieux-Volvestre)

du lundi au vendredi de 08h00 à 16h30

au **05 61 90 86 36 (choix n°2)**

ou envoyer un mail à saad@sivom-volvestre.fr